

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.



## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3-9-

Actif

Pensionné(e)

Société :

Nom & Prénom : SAMOUDAH AHMED

Autre :

Date de naissance : 01.01.1952

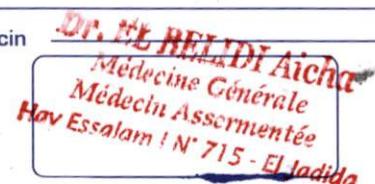
Adresse : 6119 HAY ESSALAM EL JADIDA

Tél. : 06 71 29 09 26

Total des frais engagés : 2122,10 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27.09.2022

Nom et prénom du malade : HOUBATRI NAJAT

Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Diabète + HTA

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
27/09/2021	C.A.		100 DH	<i>Hautement recommandé à Aïcha Praticien Généraliste Essalam I.N. 715 - El Jadida</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie Hajji Dr. SIDI IL HAMDI 20, Avenue Errabiah 29200 Oum Errabiah</i>	27/09/2021	20277100

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

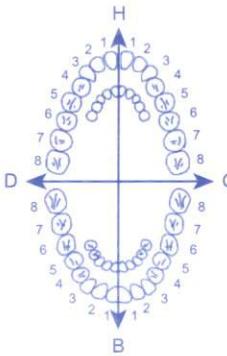
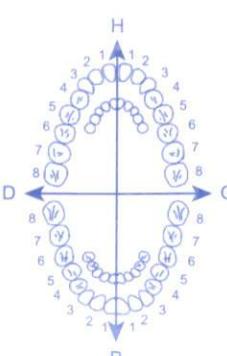
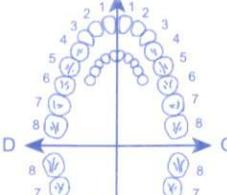
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				<b>Coefficient des travaux</b>
				<b>Montants des soins</b>
				<b>Début d'exécution</b>
				<b>Fin d'exécution</b>
				<b>Coefficient des travaux</b>
				<b>Montants des soins</b>
				<b>Date du devis</b>
				<b>Date de l'exécution</b>

**O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES**

**DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
00000000	00000000	00000000
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION**

**Dr. AÏCHA BELIDI**

**Médecine Générale**

D.U gynécologue obstétrique médicale  
Infertilité du couple - Colposcopie  
Faculté de médecine Mohammed V  
Rabat-Souissi

دكتورة عائشة البليدي

الطب العام

دبلوم جامعي في طب النساء و العقم  
عند المرأة والرجل. الفحص بالمجهر



El Jadida : 22/09/2022

Distribué par MSD MAROC.  
AMM N° : 268/19/DMP/21/NRQ.  
P.P.V: 437,00 DH.

الجديدة فـ

Distribué par MSD MAROC.  
AMM N° : 268/19/DMP/21/NRQ.  
P.P.V: 437,00 DH.

Hou BRATRI NAS

Distribué par MSD MAROC.  
AMM N° : 268/19/DMP/21/NRQ.  
P.P.V: 437,00 DH.

$\frac{42x}{w} / \frac{x}{w} \times 3$   
 $\frac{841}{w} / \frac{x}{w} \times 2$   
 $\frac{495}{w} / \frac{3}{w} \times 3$   
 $\frac{891}{w} / \frac{1}{w} \times 1$   
 $T = 82X \frac{1}{w}$   
 $\frac{1}{w} \text{ Sanofi Aventis Lantus SoloStar 10U/ml inj}$   
 $\frac{1}{w} \text{ Dr. SIRI Hay Essalam 119ml 161,00DH}$   
 $\frac{1}{w} \text{ Lantus SoloStar 10U/ml inj}$   
 $\frac{1}{w} \text{ Sanofi Aventis Lantus SoloStar 100U/ml inj}$   
 $\frac{1}{w} \text{ Dr. Aïcha Belidi Médecine Générale Assentée Hay Essalam 1 N° 715 - El Jadida}$

P.P.V: 84 DH 80  
PER: 05/25  
LOT: L1787

N° 3  
Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1  
Ain Sebaâ Casablanca  
Lantus SoloStar 10U/ml in  
b1 Sty 3ml  
P.P.V : 152,50 DH

P.P.V : 152,50 DH  
b1 Sty 3ml  
Ain Sebaâ Casablanca 100U/ml in  
Lantus SoloStar 100U/ml in  
Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1

P.P.V : 152,50 DH  
b1 Sty 3ml  
Ain Sebaâ Casablanca 100U/ml in  
Lantus SoloStar 100U/ml in  
Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat - R.P.1

حي السلام 1، عمارة 715 الطابق الأول - الجديدة  
المحمول : 06 12 02 04 76  
Hay Essalam 1 , Imm 715 N° 1- 1<sup>er</sup> étage - El Jadida

GSM: 06 12 02 04 76